



# FLOREAL

## Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

JUN 2008 - N° 73  
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot

## Edito

**A**près plus d'un mois d'incertitude et d'intense activité, la décision présidentielle est donc tombée le 11 juin dernier : "le C.N.P.P.F.\* et les C.R.P.F. seront regroupés en un établissement national unique".

De quoi s'agit-il ? C'est là l'effet de la désormais fameuse Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.) dont l'objectif louable est de réduire les dépenses de l'Etat en les réorganisant sur ses missions essentielles, afin d'enrayer les déficits cumulés qui pèsent déjà trop fortement sur le présent et l'avenir de nos enfants. Ayant eu la chance d'être informé très en amont, nous avons pu, au prix d'un travail intense tout au long du mois de mai, éviter le pire, c'est-à-dire la disparition des C.R.P.F. et la dispersion de leurs personnels dans les chambres régionales d'agriculture.

Le gouvernement ne nous laissait alors pas d'autre choix que ce 2ème scénario du regroupement forcé. Eric Woerth, Ministre du Budget, assurait pourtant le 4 décembre 2007 : "Nous voulons l'économie par la réforme, pas la réforme par l'économie".

C'est pourtant bien ce qui s'est passé pour les C.R.P.F., puisqu'aucune discussion de fond n'a eu lieu sur le bien fondé des missions qu'ils assurent ou leur efficacité à les remplir.

C'est à ces questions non posées que les personnels du C.R.P.F. Lorraine-Alsace apportent, en page suivante de ce numéro de Floreal, des réponses essentielles.

Mais au moins, cette décision permet-elle les économies attendues ?

Si l'on veut maintenir une "gouvernance régionale" identique à la situation actuelle -à défaut de la personne morale autonome- et c'est ce que la profession défendra avec la plus grande énergie, la réponse est clairement non : la suppression des personnes morales régionales ne permettra pas d'économiser, par elle-même, plus d'1 % de la dotation de l'Etat aux C.R.P.F.. A ce constat nous avons plaidé fermement, mais hélas sans succès, pour le maintien de l'organisation actuelle.

Cela n'empêche pas l'Etat d'exiger des C.R.P.F. une économie équivalente à la moitié de leur dotation de fonctionnement : c'est considérable. Ce numéro de Floreal réduit de moitié s'en fait symboliquement l'écho.

Dès les décisions connues, dans un cadre national, nous avons mis en place quatre groupes de travail réunissant présidents et directeurs afin de s'adapter à cette nouvelle donne, sans porter atteinte à la capacité d'action nécessaire et irremplaçable des C.R.P.F..

Deux concernent l'articulation "gouvernance nationale/gouvernance régionale", l'un sous l'angle politique et juridique, l'autre sur les aspects comptables et financiers.

Deux autres travailleront sur les moyens budgétaires : l'un sur les ressources nouvelles et l'autre sur les économies de fonctionnement.

Nous savons que nous pouvons compter sur nos élus et nos personnels afin de trouver, ensemble, les meilleures solutions possibles.

**M**ais il ne faudra pas en rester là : nous ne pourrions nous résigner à cette réforme imposée qui réduit nos moyens au moment même où l'on demande à la forêt privée de se mobiliser -contradiction flagrante, parmi beaucoup d'autres, que j'ai soulevée avec force à Besançon le 19 juin, devant le Ministère de l'Agriculture au plus haut niveau, lors du congrès des Forestiers Privés de France. Au contraire, nous devons saisir l'opportunité de cette secousse que nous inflige la R.G.P.P. pour améliorer l'organisation de la forêt privée, rechercher les convergences possibles avec la forêt publique et rénover nos relations avec les agriculteurs. C'est pourquoi j'inviterai dans les semaines et les mois à venir, les familles de la forêt privée et au-delà, à une grande réflexion afin d'être prêts pour relever les défis majeurs qui s'offrent à nous. Le temps est venu en effet de dépasser les clivages traditionnels entre forêt privée et publique, entre forêt et agriculture... ; voyons au loin et mettons-nous au travail pour préparer la forêt de demain !

Depuis 40 ans en Lorraine et Alsace, comme ailleurs, des milliers d'entre vous savent ce qu'ils doivent au C.R.P.F. et à ses personnels. Avec vous, je souhaite leur dire notre gratitude et notre confiance, et les assurer de la détermination des élus de la forêt privée pour, avec eux, relever les défis à venir.

Henri Plauche Gillon  
Président du CRPF Lorraine-Alsace

\* Centre National Professionnel de la Propriété Forestière



# Actualités

## C.R.P.F....

Des bruits courent, les rumeurs galopent, des discussions confidentielles "dans les milieux autorisés" produisent des bruits de couloirs amplifiés, déformés à force d'être redits, racontés, rapportés. Peut-être, sans doute, bientôt, demain... les C.R.P.F. seraient supprimés. Puis, rattachés aux Chambres Régionales d'Agriculture. Ah non, finalement, avec 18 C.R.P.F. régionaux, on en ferait un seul, mais un grand, parisien celui-là, qui regrouperait les autres. Après, dans le détail, on ne sait pas trop comment ça marcherait, mais en tout cas, une chose est sûre, il faudra faire des économies, 2 millions d'€uros en tout... Silence... Silence, on a dit !

Pas de préavis, pas de signal "attention !", surtout pas de concertation... Hop, facile, il suffirait d'appuyer sur la touche "Suppr" du clavier de l'ordinateur et instantanément s'effaceraient les longues pages bien remplies de 40 ans de bons et loyaux services rendus par les C.R.P.F. aux propriétaires forestiers.

Quel drôle de moment, juste quand le Grenelle dit qu'il faut mobiliser plus et mieux le bois !

On a dû faire quelque chose (sous-entendu de mal) ? se demande aussitôt l'employé modèle "maison".

Eh bien oui, on a fait plein de choses bien, et même, soyons honnêtes, plutôt très bien !

Rappelons que les C.R.P.F. ont été créés en 1963 dans une optique de responsabilisation des propriétaires : on confie aux responsables professionnels un outil, à charge pour eux de mettre en place les Plans Simples de Gestion (P.S.G.) et plus généralement, une politique de développement des forêts privées.

### LES FAITS MARQUANTS DU BILAN

**La mise en place des P.S.G. :** Le P.S.G., quel bon outil de gestion pour le propriétaire ! 82 % des forêts concernées ont un P.S.G., les résultats parlent d'eux-mêmes : en 1970, qui aurait parié un kopeck sur l'avenir de ce "papier administratif" ? Aujourd'hui, aucun gestionnaire ne saurait travailler sans une carte de la forêt et sans un prévisionnel de coupes et travaux.

**Le développement de techniques sylvicoles adaptées aux forêts privées :** Un grand bond en avant et osons le dire, le plus souvent, grâce au C.R.P.F., moteur sur tous les sujets :

- ✓ Connaissance des stations. En 1985, on invente ici le guide pour le choix des essences, repris ensuite dans toute la France ;
- ✓ Traitement régulier et irrégulier des peuplements forestiers. On précise et on met en pratique ces traitements, on élabore également les guides de sylviculture appropriés ;
- ✓ Sylviculture à moindre coût (S.M.C.). Il s'agit de conduire les peuplements en valorisant l'existant, et à petit prix. En 1993 ont lieu les premières réflexions, dans un grand scepticisme ambiant. Désormais S.M.C. est un itinéraire "officiel", même à l'O.N.F. ;
- ✓ Prise en compte de l'environnement, gestion de la biodiversité. En 2007, on élabore avec Luxembourg et Wallonie, un guide "biodiversité et gestion forestière", qui connaît un franc succès parmi tous les publics .

### La vulgarisation : informer les sylviculteurs

Nos grands classiques : Floréal, notre (votre) journal, tiré à 10.000 exemplaires, le programme annuel de réunions "Rencontrons-Nous", et le cycle de formation Fogefor, tous trois très suivis. En outre, pas moins de 850 contacts individuels, sous forme de visites-conseils et courriers, sont répertoriés chaque année.

## K C ?

### Les actions de territoire au profit des petites forêts

200.000 petits propriétaires en Lorraine-Alsace. Comment agir autrement que par secteurs, massifs, vallées ?

160 km de routes forestières ont été suscitées par le C.R.P.F. pour désenclaver des massifs morcelés.

Un programme de restructuration foncière a généré en 7 ans 3.500 ha de mutations de micro-parcelles, et des plans de développement de massifs sont en construction.

Et 1.700 adhérents dans les associations locales discutent régulièrement de messages techniques.

Ainsi, non seulement le C.R.P.F. a répondu aux missions qui lui avaient été confiées, mais dans la plupart des cas, il a anticipé les évolutions. Sans oublier qu'il permet le fonctionnement, à coûts plus que modérés, du système P.E.F.C. et qu'il a obtenu sa propre certification ISO 14001 en 2004.

Les gestionnaires, experts et coopératives sont désormais incontournables, le métier de propriétaire étant de plus en plus complexe, et le regroupement de l'offre de bois est indispensable à la filière. Mais en amont, le C.R.P.F. laboure en permanence le terrain pour lever les vocations. Sa connaissance de l'ensemble des forêts et des propriétaires est unique et irremplaçable, car "désintéressée".

### IL RESTE ENCORE A FAIRE...

Conforter les acquis, bien sûr, "assurer le suivi", et aussi relever 4 défis majeurs qui ont toute leur actualité :

- ✓ Réévaluer les conseils sylvicoles à l'aube des perturbations climatiques à venir. Il n'est plus possible de choisir les essences et leur sylviculture en nous appuyant sur les acquis de nos seules connaissances antérieures. Le guide pour le choix des essences en Argonne, publié cette année, intègre déjà cette nouvelle démarche.
- ✓ Accompagner les propriétaires des zones à enjeu environnemental, les aider à adapter leur gestion aux nouvelles attentes écologiques, promouvoir la certification.
- ✓ Inciter les propriétaires à rédiger des documents de gestion durable pour concilier mobilisation du bois et préservation des forêts.
- ✓ Renforcer les démarches des plans de développement de massifs, des dessertes, du foncier, qui ciblent la mobilisation des propriétés de taille modeste.

Nous avons encore fort à faire et à évoluer. Oui, mais nul besoin de restructuration brutale, imposée et aveugle pour que nous en prenions conscience et puissions y parvenir. L'émulation est dans les régions, là où sont les forces vives, et non à Paris... De Paris, nous attendons de grandes orientations, simples et stimulantes. Nous lui suggérons (modestement) deux pistes pour répondre au mot d'ordre "produire plus et mieux" :

- des documents de gestion durable opérationnels, plus simples et accessibles au plus grand nombre,
- un grand chantier de regroupement du foncier forestier réduisant le morcellement, ce grand mal français.

Chiche, on est prêt !

Les personnels du C.R.P.F.



# L'appel de Malbrouck

A l'initiative du C.R.P.F., et du Gipeb-Lor, des responsables des forêts privées de Franche-Comté, Belgique, Luxembourg, Autriche, Suisse, Allemagne et de Lorraine-Alsace se sont retrouvés pour confronter leurs points de vue au Château de Malbrouck en Moselle, devant un parterre d'acteurs de la filière-bois et d'élus. Ces journées se plaçaient sous l'égide du programme européen Interreg Proholz-Probois, avec l'appui financier du Conseil Général de Moselle et du Conseil Régional de Lorraine.

Les conclusions : des propriétaires qui ont les mêmes centres d'intérêt, les mêmes préoccupations pour l'avenir, doivent se coordonner pour être identifiés par l'Union Européenne.



Philippe Leroy

Les 23 et 24 avril, le Château de Malbrouck (le Malborough de la chanson) près de Sierck-les-Bains en Moselle servait de cadre à une rencontre de responsables professionnels des forêts privées d'Europe, à quelques encablures de Schengen, à quelques lieues de la sépulture de Robert Schuman. Y aurait-il pu y avoir endroit plus symbolique ? D'autant que l'hôte des lieux était le Président du Conseil Général de Moselle, Philippe Leroy, chargé par le Gouvernement de traduire, dans le domaine forestier, les conclusions du Grenelle de l'environnement en document opérationnel.

Les responsables professionnels invités, accueillis par le Président des Forestiers Privés de Moselle, Ph. Bernard-Michel, représentaient des forêts européennes pouvant se définir par défaut : ni scandinaves, ni méditerranéennes, ni océaniques ! En fait, une zone "de la Meuse au Danube", à forte tradition forestière, avec :

- des forêts hautement productives et jouant néanmoins un rôle de premier plan dans la préservation de la biodiversité et des paysages,
- une demande en bois en forte croissance, spécialement une augmentation considérable des capacités des scieries de résineux,
- des bassins de populations denses, et des politiques forestières cherchant à répondre à plein régime à toutes les demandes : il faut des forêts esthétiques, accueillantes au public, préservées et fournissant en abondance un éco-matériau !



Jean-Marie Pelt et Daniel Béguin

Le constat en a été fait lors de ces journées : de Innsbrück à Spa (en passant par Parroy), les préoccupations des propriétaires forestiers sont communes et les bases d'une coopération ont été proposées par Henri Plauche Gillon aux partenaires présents, avec le souhait d'une mise en réseau d'informations sur trois premiers sujets :

- une vision transfrontalière des capacités industrielles et des ressources forestières en résineux,
- les bonnes réponses aux problèmes du morcellement,
- la rémunération des services environnementaux.



Hanssjörg Pohlmeier

L'appel de Malbrouck marquera-t-il l'histoire forestière ?

Etienne Roger et Philippe Laden - CRPF

Photos : MF Grillot, St Asaël et C Vitu - CRPF

## Les grands témoins

Ph. Leroy, D. Béguin,	Sénateur, Président du Conseil Général de Moselle Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine, délégué au développement durable et environnement
J.M. Pelt, R. Burrus, R. Flies,	Fondateur de l'Institut Européen d'Ecologie ancien Président du CRPF Franche-Comté Commission Européenne, Direction Générale de l'Environnement
B. Gunneberg,	Secrétaire Général du PEFC Council



## Ils étaient là pour l'appel de Malbrouck

(photo ci-dessus, de gauche à droite)

Jean-François de le Court,	pour la Belgique
Marian Von Gravenreuth,	pour la Bavière
Peter Wälde,	pour le Bade-Württemberg
Henri Plauche Gillon,	pour la France
Stefan Schenker,	pour la Confédération Européenne des propriétaires forestiers
Urs Amstutz,	pour la Suisse
Joseph Crochet,	pour le Luxembourg



Merci aux intervenants V. Badeau et N. Breda (INRA Nancy), St. Ohnimus (Critt Bois), Th. Ölz (Groupement du Vorarlberg), H. Pohlmeier (Eaux et Forêts Rhénanie-Palatinat), Th. Wehner (HSM Forstmachinen GmbH), E. Cuchet (Gipeb-Lor), et merci aux animateurs O. Pia et G. Herren.





## Aides aux investissements forestiers :

### Finissez les travaux tempête, faites des routes, enrichissez vos forêts pauvres !

*Le dispositif lorrain, avec les arrêtés du 18 avril 2008 est en ordre de marche, celui d'Alsace le sera très bientôt. La priorité est à la desserte, avec des taux très attractifs, et des lignes budgétaires abondées. Des possibilités existent pour d'autres travaux, dans les limites des enveloppes financières. Enfin, il ne reste que quelques mois pour les reconstitutions consécutives à la tempête.*

Prenons les choses une par une :

- 1/ **La reconstitution après-tempête** : en gros, il reste un an pour déposer les dossiers, mais pour que la dernière année puisse être correctement budgétée, il faut prévenir les D.D.A.F. de vos intentions avant septembre de cette année. Rappelons que sont éligibles les travaux de reboisement ou de régénération naturelle de taille > 1 ha, à un taux de 80 % d'un barème forfaitaire.
- 2/ **Les routes forestières, pistes, places de dépôt** : la priorité étant à l'augmentation de la mobilisation des bois, les travaux de création de desserte qui rentrent dans cet objectif, seront particulièrement encouragés.
  - \* En Lorraine, pour les dessertes à caractère collectif, le cumul des aides de l'Etat avec celles de la Région permet d'atteindre le taux de 80 % H.T.
  - \* En Lorraine et en Alsace, tous les projets jugés prioritaires dans les schémas directeurs de dessertes forestières pourront être aidés à un taux de 70 % H.T., le taux de base étant de 40 %. Une route forestière est un investissement indispensable mais coûteux ; il y a aujourd'hui des opportunités extrêmement importantes avec des lignes budgétaires "en état de marche", et c'est le moment de les saisir ! Une lacune : le financement de l'accès aux massifs lorsqu'il est situé en plaine agricole (des solutions doivent pouvoir se trouver au cas par cas).

### 3/ Les aides aux investissements forestiers pour des cas bien précis :

En Lorraine :

- \* L'élagage à grande hauteur des douglas et des mélèzes,
- \* La "sortie de phase de compression-balivage" dont l'explication est donnée dans les Floréal n° 71 et 72,
- \* La transformation ou conversion d'anciens taillis ou taillis-sous-futaies : le dispositif est strictement réservé aux peuplements de faible valeur économique, c'est-à-dire des peuplements dont la valeur sur pied n'excède pas deux fois le montant des travaux projetés. La priorité sera donnée aux peuplements composés d'essences inadaptées ou/et pour lesquels le renouvellement est très problématique. Ces travaux peuvent être aidés à 50 % H.T. pour des chantiers ≥ 4 ha.

En Alsace, les arrêtés seront pris très bientôt et nous vous tiendrons au courant le moment venu.

La tendance lourde est à la disparition des subventions au profit d'incitations fiscales (DEFI travaux) ; en attendant, plus il y aura de dossiers, plus les lignes budgétaires auront des chances d'être abondées !

... et faites des routes, c'est le moment ou jamais !

Philippe Laden - CRPF

## Journée de la Forêt Privée 2008

Après le grand succès de 2006 en Meuse, rendez-vous dans les Vosges le :

**samedi 27 septembre**

Participer à cette journée, c'est :

- ✓ marquer son intérêt pour la forêt !
- ✓ montrer aux décideurs que les propriétaires forestiers privés sont dynamiques et entreprenants,
- ✓ visiter des réalisations et bénéficier de l'expérience d'autres sylviculteurs,
- ✓ être informé des décisions importantes de la vie forestière,
- ✓ se rassembler pour une journée de grande convivialité.

Au fil des années, vous êtes de plus en plus nombreux à répondre à cette invitation : plus de 550 en Meuse, en 2006 !

Rejoignez-nous, retrouvons-nous, le samedi 27 septembre 2008 à **Saint-Jean d'Ormont** (près de Saint-Dié) et dans les forêts vosgiennes !

Un an après le "Grenelle de l'Environnement", en présence de M. Henri Plauche Gillon et de nombreux politiques, nous nous pencherons sur cette thématique d'actualité :

### "Produire plus de bois en préservant mieux les milieux naturels"

Des propriétaires présenteront leurs parcelles : reconstitution après tempête, plantations diversifiées, éclaircies, regroupement foncier, desserte, mobilisation du bois, bois-énergie, préservation des cours d'eau, ... L'animation des sites sera réalisée par des praticiens confirmés.

Des bus seront organisés à partir de différentes villes de Lorraine et d'Alsace : profitez-en !! (vous recevrez l'invitation détaillée début juillet\*).

Marquer et afficher la cohésion de notre profession est vital : nous comptons sur vous !

L'Union Forestière de l'Est,  
le Centre Régional de la Propriété Forestière,  
et l'ensemble des organismes de la Forêt privée de Lorraine-Alsace

\* si passée cette date vous n'avez rien reçu, contactez :  
Marie-Françoise Grillot (Maison de la Forêt Privée à Nancy)  
au 03.83.90.10.70



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

**FLOREAL**  
édité par le  
Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace  
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban St-Martin  
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)  
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"  
Site internet Forêt Privée "www.foretprivéealfrancaise.com"  
Responsable de la Publication  
Philippe Bernard-Michel  
Directeur de la Publication  
Etienne Roger  
Rédactrice en Chef  
Anne Madesclaire  
Secrétaires de Rédaction  
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid  
Mise en Page  
Mireille Florimond  
Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)  
Labellisée Imprim'Vert  
N° I.S.S.N. : 1266-796 X  
Numéro tiré à 10.000 exemplaires  
Abonnement gratuit  
Dépot légal à parution  
Imprimé sur papier certifié PEFC